

# Lycée Français de Tananarive



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

CENTRE D'EXAMEN

Tél : +261 20 23 425 25

Fax : +261 20 22 415 28

[examens@egd.mg](mailto:examens@egd.mg)

## PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuves terminales

### CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

*Session 2020*

Les registres des préinscriptions aux examens de baccalauréats général et technologique seront ouverts du **12 novembre au 22 novembre 2019\***.

Les inscriptions sont prises exclusivement par internet à l'adresse internet suivante :

<http://www.ac-reunion.fr/>

Rubrique : **Examens et concours / EXAMENS / Baccalauréat général et technologique dans les centres étrangers**

\*Pour des raisons d'organisation interne au centre d'examens "Lycée français de Tananarive", la confirmation d'inscription, éditée à la fin de votre saisie, vérifiée, datée et signée par le candidat ainsi que la fiche d'inscription au contrôle ponctuel obligatoire d'EPS doivent être envoyées au service examens du lycée français de Tananarive avant le 20 novembre 2019, délai de rigueur.

Veillez prendre connaissance des informations ci-dessous avant de débiter votre inscription :

#### 1- Etat civil

Nous attirons votre attention sur la saisie des informations sur le portail d'inscription. Sur ce point, vous veillerez à porter une attention particulière :

- à l'état civil de chaque candidat (nom de famille, ordre de prénoms, date et lieu de naissance). La vérification de l'état civil doit s'effectuer à l'aide de la copie de la pièce d'identité du candidat, ou du livret de famille).  
La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel, engage son auteur et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure. L'inscription d'un candidat sous un nom qui n'est pas celui de l'état civil, l'erreur d'une simple lettre ou l'inversion/l'absence d'une lettre risquent d'avoir pour effet d'invalider les épreuves subies
- à la vérification des langues et options choisies
- au code postal pour l'adresse, il faut obligatoirement mettre « 99999 ».

## 2- Epreuve obligatoire d'EPS

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'existence d'un nombre assez conséquent de candidats aux baccalauréats présentant des « inaptitudes totales ou ponctuelles ». Or, depuis la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994, il est régulièrement réaffirmé par le ministère de l'éducation nationale, qu'en dépit de certaines inaptitudes physiques, les élèves doivent bénéficier « d'un enseignement de l'éducation physique et sportive pour voir leurs efforts récompensés lors des examens nationaux ».

En cas d'inaptitude partielle ou d'un handicap médicalement certifié, les professeurs peuvent donc proposer aux candidats «des niveaux de difficultés motrices et perceptives». Nous vous encourageons donc à communiquer auprès de vos professeurs, des candidats et de familles ces informations que vous retrouverez de manière détaillée dans les textes réglementaires référencés ci-dessus. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à ces recommandations avant et après les inscriptions au baccalauréat.

Pour valider votre inscription au baccalauréat session 2020, vous devez obligatoirement compléter la fiche d'inscription aux épreuves d'EPS.

Vous devez choisir un couple d'activités parmi les cinq proposés (cochez une des cases).

Un médecin doit ensuite attester de votre aptitude à ces deux activités en cochant la 1ère colonne du document.

Si la pratique d'une des deux, ou les deux activités, nécessite une adaptation médicale, le médecin doit cocher la (ou les) case(s) de la 2ème colonne et remplir obligatoirement le certificat médical. Ce certificat médical a pour objectif d'apporter des éléments aux examinateurs leur permettant d'adapter l'activité.

IMPORTANT : une adaptation de l'épreuve ne sera organisée que lorsque la nécessité sera connue et validée médicalement.

Si votre état médical vous empêche de pratiquer les deux activités, le médecin doit le signaler (en cochant la 3ème colonne) et le justifier en remplissant le certificat médical joint.

ATTENTION : le médecin doit signer et apposer son cachet sur la fiche d'inscription ET sur le certificat médical.

Vous devez enfin renvoyer au service examens du LFT la fiche d'inscription et le certificat médical attestant de la décision médicale au plus tard le 20 novembre 2019.

**En cas d'absence de certificat médical, le candidat sera considéré comme apte aux deux épreuves.**

## 3- Demande d'aménagement de passation d'épreuves

Concernant les demandes d'aménagement aux examens pour les candidats en situation d'handicap, la circulaire du 23 octobre 2019 précise qu'elles doivent être effectuées pendant la période des inscriptions aux examens à l'adresse [www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr) (onglet « examens et concours » puis « **aménagement d'épreuves** »). Nous vous rappelons que cette démarche relève de la famille et que notre service pourra apporter son aide dans la limite de sa compétence.

Merci de bien vouloir respecter le calendrier ci-dessous :

- Saisie des demandes : pendant la période d'ouverture du registre d'inscription à l'examen et **au plus tard le vendredi 6 décembre 2019**, délai de rigueur

- Dépôt du dossier (pour les candidats non scolaires) au médecin désigné par l'autorité consulaire de l'ambassade de France) **avant le vendredi 13 décembre 2019.**

#### 4- Droit d'examens

Pour la session 2020, les tarifs applicables par examen sont fixés à cinq cent mille Ariary (500 000 Ar) pour le baccalauréat. Le droit d'examen est payable à l'agent comptable du lycée français de Tananarive. La caisse est ouverte de 7h00 à 12h00 du lundi au vendredi au LFT (site Ambatobe). Veuillez vous munir de votre confirmation ou récapitulatif d'inscription.

A titre d'information, le versement en espèces est limité à un million d'Ariary mais vous pouvez faire un versement auprès de la BMOI Analamahitsy (voir RIB ci-dessous).

**Relevé d'Identité Bancaire**

Titulaire du compte : **AGENT COMPTABLE DU LYCEE FRANCAIS DE TANANARIVE**

Domiciliation : **00003 ANALAMAHITSY**

Code banque Code Agence Numéro de compte Clé RIB  
**00004 00003 01272920101 92**

IBAN : **MG46 0000 4000 0301 2729 2010 192**

BIC : **BMOIMGMG**

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires

#### 5- Epreuves

Le jour des épreuves, vous devrez apporter :

- votre convocation
- votre pièce d'identité avec photo
- la notification d'aménagements aux examens, le cas échéant